

Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
C.A.G.B. le : 11/09/02

**Séance du 6 septembre 2002
qui s'est déroulée à la C.C.I. du Doubs**

Visé par :
Le Directeur Général,
Jean-Paul VOGEL

PRESENCE

- **liste des présents annexée**

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le 6 septembre 2002 à 18 heures à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, il a pris les décisions suivantes :

☛ R O.1 - Information sur l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2002 relatif à la modification du périmètre et des compétences de la C.A.G.B. :

L'arrêté préfectoral n°6183 du 16 juillet 2002 a étendu le périmètre de la C.A.G.B. à deux nouvelles communes, Champoux et Noironte, et a redéfini et étendu les compétences de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Conformément aux statuts de la C.A.G.B., cette extension de périmètre induit la désignation d'un délégué pour chacune des communes et deux pour la Ville de Besançon. Ces représentants seront installés lors de la séance du Conseil de Communauté du 23 octobre 2002.

Commission n°1 : finances et personnel

Finances :

☛ R 1.1.1 - Financement exceptionnel de manifestation au Musée des Maisons Comtoises de Nancray :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la proposition de financement exceptionnel pour un montant de 6028 € de la manifestation du 23 juin concernant la fête du folklore comtois à réaliser par le Musée des Maisons Comtoises de Nancray et autorise le Président à signer tout document utile à la réalisation du financement.

☛ R 1.1.2 - Remboursement des avances faites par la Ville de Besançon au syndicat TEMIS :

Par délibération en date du 14 septembre 2001, la C.A.G.B. s'est substituée à la Ville de Besançon au sein du syndicat TEMIS et, à ce titre a convenu de reprendre le montant des avances faites par la ville qui s'élèvent à 4 521 909,84 €.

Une convention tripartite (C.A.G.B. ; syndicat TEMIS ; Ville de Besançon) doit intervenir précisant les modalités de versements de la C.A.G.B. au syndicat ainsi que la régularisation juridique des relations financières entre le syndicat et la Ville de Besançon.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide les termes de la convention et autorise le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention.

Personnel :

☛ R 1.2.1 - Recrutements dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide la création d'un poste de catégorie A, de deux postes de catégorie B et de deux postes de catégorie C concernant l'organisation de la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon selon les conditions, le phasage et le calendrier présentés dans le rapport préparatoire.

- autorise Monsieur le Président à engager les procédures, à signer toute pièce à intervenir dans ce cadre et à inscrire au budget des dépenses ou à prélever sur les dépenses imprévues les crédits nécessaires au paiement des traitements, charges patronales et frais divers consécutifs à ces recrutements et à ces modifications

- décide la modification de la liste des emplois permanents en conséquence

☛ R 1.2.2 - Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission « environnement-développement durable » :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- crée un poste de catégorie A (attaché ou ingénieur, le cas échéant contractuel), pour une durée de 3 ans

Ce poste pourrait être subventionné à hauteur de 30% dans le cadre du contrat Atenée d'une durée de 3 ans

- autorise Monsieur le Président à engager les procédures de recrutement, à signer toute pièce à intervenir dans ce cadre et à inscrire la dépense au budget
- décide la modification de la liste des emplois permanents en conséquence

☞ R 1.2.3 - Recrutements pour la Direction de l'économie :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- prend acte de l'organisation de la Direction de l'économie et autorise Monsieur le Président à :
 - procéder aux opérations de transfert et de recrutement dans la limite des crédits de transferts de charges déjà opérés et à venir
 - créer 1 poste de catégorie A (ingénieur subdivisionnaire) et 1 poste de catégorie B (rédacteur chef) utiles pour le transfert des agents de la Ville de Besançon
 - créer et recruter 1 poste de catégorie A (ingénieur ou attaché, le cas échéant contractuel) et 2 postes de catégorie B (rédacteur ou technicien, le cas échéant contractuel)
 - autoriser Monsieur le Président à engager les procédures de recrutement, à signer toute pièce à intervenir dans ce cadre et à inscrire la dépense au budget
 - modifier la liste des emplois permanents

☞ R 1.2.4 - Service remplacement du Centre de Gestion du Doubs :

Pour pallier l'absence d'agents momentanément indisponibles de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- de recourir au service de remplacement de personnel
- d'autoriser M. Le Président à signer la convention d'une durée de trois ans avec le Centre de Gestion du Doubs

Commission n°2 : économie

☞ R 2.1 - Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison des microtechniques : choix du lauréat :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- respecte le classement établi par le jury et désigne le cabinet LAMBOLEY Architecte Office lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison des microtechniques.
- autorise M. le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre, les marchés de travaux ainsi que tous actes utiles à la réalisation de cette opération.

Commission n°4 : transport et déplacements

☞ R 4.1 - Enquête ménage

A l'unanimité moins 6 voix contre et 14 abstentions le Conseil de Communauté :

- décide le lancement de la réalisation d'une enquête ménage déplacements devant être finalisée en 2003-

2004 (Cf. budget) ;

- décide la mise en place d'un comité technique et d'un comité de pilotage ;
- autorise l'engagement d'une procédure de consultation, selon les dispositions du code des marchés publics, liée à la réalisation de cette étude ;
- autorise M. Le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et, le cas échéant, les avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget.
- autorise M. Le Président à chercher des subventions relatives à la réalisation de cette étude et à signer les conventions correspondantes avec les partenaires.

☛ R 4.2.1 - Marché relatif à l'entretien des poteaux et arrêts de bus du réseau de transports périurbain de la C.A.G.B. :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise :

- l'engagement d'une procédure de consultation en appel d'offres, selon les dispositions du code des marchés publics,
- le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et, le cas échéant, aux avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget.

☛ R 4.2.2 - Marché relatif à la fourniture d'équipements embarqués dans le cadre de l'organisation existante du système d'aide à l'exploitation, à l'information et à la sécurité (SAEIS). :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise :

- l'engagement d'une procédure de consultation en appel d'offres, selon les dispositions du code des marchés publics,
- le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et, le cas échéant, aux avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget
- le Président à chercher des subventions relatives à l'acquisition de ces équipements.

☛ R 4.2.3 - Marché relatif au suivi des autocars à l'aide de l'Internet mobile :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise :

- l'engagement d'une procédure de consultation en appel d'offres, selon les dispositions du code des marchés publics,
- le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et, le cas échéant, aux avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget.
- le Président à chercher des subventions relatives à l'acquisition de ces équipements.

☛ R 4.2.4 - Marché relatif à la fourniture de girouettes :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise :

- l'engagement d'une procédure de consultation en appel d'offres, selon les dispositions du code des marchés publics,
- le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et, le cas échéant, aux avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget.
- le Président à chercher des subventions relatives à l'acquisition de ces équipements.

↳ R 4.3 - Convention avec le Conseil Général du Doubs relative aux transports scolaires sur les circuits « mixtes » :

La convention a pour objet de définir les modalités pratiques de réalisation de circuits mixtes de transports entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et le Conseil Général du Doubs. Elle détermine pour les circuits concernés le rôle de chacune des deux autorités responsables en terme de réalisation des services et de délivrance des titres de transport.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide les modalités pratiques et financières de la réalisation de circuits mixtes Conseil Général/Communauté d'Agglomération,
- valide les termes de la convention,
- autorise le Président à signer la convention précisant les modalités techniques et financières du partenariat mis en place.

↳ R 4.4 - Convention avec le Conseil Général du Doubs relative aux personnes à mobilité réduite :

L'objet de la convention est l'octroi d'une subvention du Conseil Général du Doubs à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour la réalisation du service EVOLIS Ville, service spécialisé pour les personnes à mobilité réduite.

La convention détermine le montant de la subvention et les modalités de suivi du service fait.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide les termes de la convention précisant les modalités techniques et financières du partenariat « EVOLIS Ville »,
- autorise le Président à signer la convention.

Commission n°6 : Projet et contrat d'agglomération

↳ R 6.1 - Projet d'agglomération - information sur l'état d'avancement :

A ce stade d'avancement de la démarche, il est nécessaire que la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, à partir des travaux des ateliers, s'approprie pleinement la démarche et détermine les priorités qui sont les siennes.

Un travail de sensibilisation des commissions est actuellement en cours. Mais il s'agit de débats de fond nécessitant plusieurs séances et s'inscrivant dans un calendrier allant au-delà des délais fixés pour la formalisation du projet (novembre 2002).

C'est pourquoi le Président de la CAGB, ainsi que les vice-présidents de la commission 6, rencontreront début septembre les vice-présidents de commissions afin d'examiner ensemble comment les politiques sectorielles de la communauté doivent contribuer à la stratégie d'agglomération.

Sur un autre plan, des rencontres techniques, avec notamment le Département, la Région et l'Etat, se dérouleront début septembre afin de recueillir leurs contributions. A l'issue de ces rencontres, un comité de pilotage aura lieu mi octobre.

Une séance spéciale de Bureau sera consacrée, le 18 septembre, au projet d'agglomération.

Un rapport détaillé sera ensuite soumis au Conseil de Communauté, vraisemblablement lors de sa séance du 23 octobre.

L'élaboration du projet d'agglomération se poursuivra dans les semaines à venir selon la démarche participative sous la forme d'ateliers-conférences qui seront clôturés par les Assises prévues vraisemblablement pour la fin de l'année.

A l'unanimité le Conseil de Communauté valide ces propositions de travail.

☛ R 6.2 - CITE 2002 - Proposition pour la programmation 2002 :

Après avis des commissions thématiques, il est proposé que la CAGB contribue au programme CITE sur trois registres :

- en maîtrise d'ouvrage,
- en accompagnement de projets sur proposition des commissions thématiques,
- par un fonds de concours destiné à soutenir les communes ou groupements de communes porteurs (hors Ville de Besançon) dans des études de définition pré-opérationnelle qui permettront d'engager dès l'année suivante des réalisations dans le cadre du programme CITE. Pour l'année 2002, il est proposé que ce fonds soit doté de 76 000 €.

La programmation CITE pour 2002

intitulé du projet	maître d'ouvrage	Coût estimatif global (€, HT)	sollicitation Département (CITE) (€)	participation CAGB
Axe I : Favoriser la création, le développement ou la mutation qualitative des espaces économiques				
Acquisition aux Prés-de-Vaux (Besançon)	Ville de Besançon	2 000 000	300 000	-
Aménagement ZAC Hauts-de-Chazal	CAGB	4 329 674 dont 675 547 en 2002	228 000	447 547
Maison des Microtechniques	CAGB	6 707 757 dont 220 000 en 2002	44 000	176 000
Axe III : Contribuer au développement des déplacements intermodaux				
Création du pôle d'échanges de "Micropolis" + parking relais	CAGB	420 000	126 000	105 000
Création du pôle d'échanges TEMIS	CAGB	530 500	159 000	133 000
Voie du Campus (premier tronçon en site propre)	CAGB	240 000	72 000	84 000
Axe IV : Développer une nouvelle gamme d'équipements dans les domaines des sports, loisirs, culture et tourisme				
Terrains de tennis couverts de l'Ouest bisontin	Commune de Franois	527 485	207 923	45 000
Groupe scolaire St Claude	Ville de Besançon	4 600 000	380 000	-
Maison de quartier Velotte	Ville de Besançon	1 290 000	100 000	70 000
Stade Malcombe	Ville de Besançon	770 000	152 000	76 000

AXE V : Revaloriser les centres et aménager les entrées de ville et d'agglomération				
Aménagement de la place des Tilleuls	Ville de Besançon	828 600	152 000	-
Réhabilitation des espaces extérieurs Ilot Ile de France - 3ème tranche	Ville de Besançon	300 000	50 000	-
Réhabilitation de la Cité des Accacias - démolition reconstruction	OPHLM de Besançon	2 861 000	106 000	131 000
Axe VI : Programme d'études destiné à préparer les programmes à venir				
Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon		530 000	120 000	120 000
Etudes de définition pré-opérationnelle		76 000 pour 2002	-	76 000
TOTAL (euros)			2 196 923	1 463 547
TOTAL (francs)			14 410 870	9 600 239

Récapitulatif sur le niveau de sollicitation du programme CITE par axe

		TOTAL des Axes	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6
Rappel total prévu 2001	en €	2 637 368	457 347	381 123	152 449	457 347	1 067 143	121 959
	en FF	17 300 000	3 000 000	2 500 000	1 000 000	3 000 000	7 000 000	800 000
	en %		17,3%	14,5%	5,8%	17,3%	40,5%	4,6%

TOTAL 2002	en €	2 196 923	572 000	0	357 000	839 923	308 000	120 000
	en FF	14 410 870	3 752 000	0	2 341 766	5 509 534	2 020 348	787 148
	en %		26,0%	0,0%	16,3%	38,2%	14,0%	5,5%

CUMUL 2001 + 2002	en €	4 834 291	1 029 347	381 123	509 449	1 297 270	1 375 143	241 959
	en FF	31 710 870	6 752 000	2 500 000	3 341 767	8 509 533	9 020 348	1 587 148
	en %		21,3%	7,9%	10,5%	26,8%	28,4%	5,0%

Rappel des termes du Contrat CITE

TOTAL pour les 6 ans	en €	15 626 177	3 906 544	1 562 618	3 125 235	3 125 235	3 125 235	781 309
TOTAL par an	en €	2 604 363	651 091	260 436	520 873	520 873	520 873	130 218
	en %		25%	10%	20%	20%	20%	5%

A l'unanimité moins 2 voix contre, le Conseil de Communauté :

- valide la programmation 2002 de CITE
- mandate M. le Président de la C.A.G.B. pour négocier avec M. le Président du Conseil Général du Doubs sur la base de ces éléments, avant l'approbation en Conseil Communautaire.

Commission n°9 : Equipements culturels et sportifs

☞ R 9.1 - Contours de l'intérêt communautaire et de l'intérêt dépassant manifestement l'intérêt communal et proposition de critères d'attribution de subvention dans le cadre de la compétence équipements culturels et sportifs :

Le Conseil de Communauté a défini la compétence équipements culturels et sportifs en déterminant les contours de l'intérêt communautaire et de l'intérêt dépassant manifestement l'intérêt communal.

Les critères suivants ont été retenus :

- critère de rayonnement, innovation, accès pour tous, dimension pédagogique
- mise en réseau

Le Conseil de Communauté a également défini les critères d'attribution de subvention.

☞ R 9.2 - Attribution de subvention à l'association ARTISSE :

Au regard des critères d'attribution de subventions, à l'unanimité, le Conseil de Communauté décide d'allouer une aide de 1000 € à l'association ARTISSE, basée à Auxon-Dessus et qui organise un festival artistique pluridisciplinaire.

☞ R 9.3 - Attribution d'une subvention à la commune de Gennes :

Au regard des critères d'intervention en direction des demandes de subventions concernant les équipements culturels ou sportifs d'intérêt de secteurs, à l'unanimité, le Conseil de Communauté décide d'attribuer une aide de 3925 € correspondant à 12,5 % du coût H.T. pour l'acquisition d'un vidéo transmission haute résolution d'un montant total de 31400€ H.T. sous réserve que les autres 12,5 % soient apportés par les communes voisines.

Commission n°11 : Tourisme

☞ R 11.1 - Etude de faisabilité « Equipements fluviaux » : information sur le scénario retenu en fin de phase 1 :

Le scénario retenu en fin de phase 1 dont la faisabilité sera étudiée en phase 2 de l'étude (rendu à l'automne 2002) est :

- Sur BESANCON : capitainerie et accueil des bateaux sur le site du port fluvial (capitainerie dans le bastion et port aménagé sous forme de gradins),
- Sur DELUZ : aménagement avec surcreusement des berges du canal permettant de garer les bateaux perpendiculairement (trois bâtiments sur les quatre présents conservés sur le site).

A l'unanimité moins 5 abstentions, le Conseil de Communauté valide ce scénario.

Questions diverses

☞ R 12.1 - Constitution d'un groupe de travail sur la problématique de la collecte des déchets :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la constitution du groupe de travail chargé de la réflexion sur la prise de compétence collecte par la C.A.G.B. présenté ci-dessous,
- autorise M. le Président à engager une procédure de consultation afin de missionner un cabinet d'étude pour accompagner cette réflexion (une somme de 30 000 euros pourrait être provisionnée dans la décision modificative à venir)

	Représentants pour Besançon		Représentants pour la périphérie	
CAGB	Jean-Louis FOUSSERET <i>(Président de la C.A.G.B.)</i>		Gabriel BAULIEU <i>(Vice-Président Délégué aux Finances)</i>	CAGB
	Marie-Odile CRABBE DIAWARA <i>(Présidente de la commission Finances)</i>		Jean-Pierre TAILLARD <i>(représentant des communes indépendantes)</i>	communes indépendantes
Ville de Besançon	Eric ALAUZET <i>(Adjoint au Maire de Besançon pour la collecte)</i>		Albert DEPIERRE <i>(représentant des communes indépendantes)</i>	
	Nicole DAHAN <i>(Conseillère Municipale de Besançon et Vice-Présidente du Sybert)</i>		Roland BARDEY <i>(Président du SIORTO)</i>	Les syndicats de collecte
	Françoise BRANGET <i>(Conseillère Municipale de Besançon)</i>		Brigitte VIONNET <i>(Présidente du SICTOM de Marchaux)</i>	
Patrick BOURQUE <i>(Conseiller Municipal de Besançon)</i>		Gilles ORY <i>(Président du SIDOM de Cussey sur l'Ognon)</i>		
CAGB	Françoise PRESSE <i>(Vice-Présidente Déléguée à l'Environnement et Vice-Présidente du Sybert)</i>		Bernard GAVIGNET <i>(Président du SIOMCA)</i>	
			Michel POULET <i>(Président du SIVOM de Boussières)</i>	
			Jean-Pierre MARTIN <i>(Président du SIPSCO et Président du Sybert)</i>	

☞ R 12.2 - Autorisation de lancement d'une procédure d'appel d'offres et de signature de marchés relatifs à la réalisation et la diffusion du magazine de la C.A.G.B. « Grand Besançon » :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le Président à :

- engager une procédure de consultation en appel d'offres selon les dispositions du code des marchés publics pour la réalisation et la diffusion du magazine de la C.A.G.B,
- signer toutes les pièces relatives à ce marché et, le cas échéant, les avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget.

☛ R 12.3 - Portail Web du Grand Besançon : approbation du projet et du plan de financement prévisionnel

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le projet de création d'un portail Web du Grand Besançon ainsi que le plan de financement prévisionnel pur 226 500 € T.T.C.
- confirme la dépense inscrite dans le B.P. 2002 de la C.A.G.B. pour 50 000 € qui s'ajoutera aux crédits budgétisés au B.P. 2002 de la Ville pour un montant de 84 000 €,
- demande une subvention dans le cadre du programme ATSR pour un montant de 92 500 €.

☛ R 12.4 - Portail Web du Grand Besançon : convention constitutive du groupement de commandes

Après avoir pris connaissance des termes du contenu de la convention constitutive du groupement de commandes à créer pour le Portail Web du Grand Besançon, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention ainsi que tous actes utiles à la réalisation du Portail Web,
- décide de réserver les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 133

Etaient présents : AMAGNEY : Jean-Pierre FOSTEL - ARGUEL : André AVIS - AUDEUX : Christian SANCHEZ - AUXON - DESSOUS : Jacques THIEBAUT, Jacques CANAL - AUXON-DESSUS : Serge RUTKOWSKI (suppléant de Michel BITTARD) - AVANNE-AVENEY : Joël ROY - BESANÇON : Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Pascal BONNET, Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Marie-Marguerite DUFAY, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Vincent FUSTER, Karine GEIGER, Christophe LIME, Michel LOYAT, Sébastien MAIRE (à partir de 20h30), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frédérique MOZER, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Martine ROPERS, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU, Corinne TISSIER - BEURE : Philippe CHANEY, Pierre JACQUET - BOUSSIERES : Michel POULET, Bertrand ASTRIC - BRAILLANS : Alain BLESSEMAILLE - BUSY : Philippe SIMONIN - CHALEZE : Josseline SEITZ - CHALEZEULE : Raymond REYLE - CHAMPAGNEY : Claude VOIDEY - CHAMPVANS LES MOULINS : Jean-Marie ROTH - CHATILLON LE DUC : Jean-Marie DELACHAUX - CHAUCENNE : Bernard VOUGNON - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST - DELUZ : Yves TARDIEU - ECOLE-VALENTIN : André BAVEREL, Yves GUYEN - FONTAIN : Jean-Paul DILLSCHNEIDER - FRANOIS : Claude PREIONI - GENNES : Gabriel JANNIN - GRANDFONTAINE : Jean JOURDAIN, Richard SALA - LA CHEVILLOTTE : Jean PIQUARD - LA VEZE : Philippe CHANAU - MAMIROLLE : Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT - MARCHAUX : Yves MAYOUD - MISEREY-SALINES : Jean-Claude GUILLET (suppléant de Marcel FELT), Denis JOLY - MONTFAUCON : Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU - MORRE : Gérard VALLET, Jean-Michel CAYUELA - NANCRAY : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET - NOVILLARS : Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS - OSSELLE : Marc BONNET (suppléant de Christophe GRANDJACQUET) - PIREY : Robert STEPOURJINE (à partir de 19h15), Claude BARTHOD-MALAT - POUILLEY-LES-VIGNES : Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE - PUGEY : Marie-Noëlle CAMBIER - RANCENAY : Gilbert GAUTHIER - ROCHE LEZ BEAUPRE : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE - SAONE : Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN - SERRE-LES-SAPINS : Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU - TALLENAY : Jean-Yves PRALON - THISE : Claude BULLY - THORAISE : Jean-Paul MICHAUD - TORPES : Denis JACQUIN - VAIRE ARCIER : Patrick RACINE - VAUX-LES-PRES : Bernard GAVIGNET - VORGES LES PINS : Evelyne CHAILLARD (suppléante de Charles BATISTE)

Etaient absents : AVANNE-AVENEY : Jean-Pierre TAILLARD - BESANÇON : Patrick BONTEMPS, Martine BULTOT, Alexandre CHIRIER, Jean-Loup COLY, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Abdel GHEZALI, P. GUINCHARD-KUNSTLER, Bernard LAMBERT, Lucille LAMY, Bruno LEGEARD, Bruno MEDJALDI, Safia N'MINEJ, Marcel POCHARD, Catherine PUGET, Michel ROIGNOT, Nicole WEINMAN - CHATILLON LE DUC : Gilbert CANILLO - CHAUDEFONTAINE : Alain CUCHE - CHEMAUDIN : Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOUD - FRANOIS : Françoise GILLET - LARNOD : Martine BERGIER - LE GRATTERIS : Nicole JANNIN - MAZEROLLES-LE-SALIN : Daniel PARIS - PELOUSEY : Jacques TERVEL, Eric GRAVIER - ROUTELE : Pierre DAGON-LARTOT - THISE : Jacques SIFFERLIN - VAIRE LE PETIT : Jean-François THIEBAUD -

Secrétaire de séance : Christelle PETITJEAN

Procuration de vote :

Mandants : Patrick BONTEMPS ; Martine BULTOT ; Jean-Loup COLY ; Jean-Jacques DEMONET ; Emmanuel DUMONT ; Abdel GHEZALI ; Bernard LAMBERT ; Sébastien MAIRE (jusqu'à 20h30) ; Bruno MEDJALDI ; Alain CUCHE ; Robert STEPOURJINE (jusqu'à 19h15)

Mandataires : Jean-Louis FOUSSERET ; Marie-Odile CRABBE DIAWARA ; Yves-Michel DAHOUI ; Jean-Claude ROY ; Béatrice FALCINELLA ; Karine GEIGER ; Jean ROSSELOT ; Françoise PRESSE (jusqu'à 20h30) ; Jacqueline PANIER ; Yves MAYOUD ; Gabriel BAULIEU (jusqu'à 19h15)